



## Caution solidaire - resiliation

Par **domi01**, le **20/07/2009** à **16:24**

Bonjour,

Je me suis porter caution pour un membre de ma famille il y a maintenant 10 ans. Pour ce faire j'ai signe un contrat de caution solidaire.

Je n'ai plus aucun contact ou lien avec la personne pour laquelle je me suis porte caution. recemment j'ai reçu une demande de paiement du proprietaire suite a des defauts de paiement de cette personne.

Je souhaiterai stopper cet engagement afin de pas avoir a payer de nouveaux arrieres, puis je le faire a tout moment par courrier, est ce recevable sur le plan juridique.

merci par avance pour votre reponse

Cordialement

dd.